

345

C-210-33

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi portant modification de la loi du 15 juin 1872 sur les titres au porteur. (N° 421, année 1900).

(Nommée le 29 janvier 1901.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : MAGNIN. — *Président*  
2<sup>o</sup> — EXPERT-BEZANÇON.  
3<sup>o</sup> — GRIVART.  
4<sup>o</sup> — LOUIS LEGRAND.  
5<sup>o</sup> — GOURJU.  
6<sup>o</sup> — FRUCHIER. — *Secrétaire*  
7<sup>o</sup> — Comte d'AUNAY.  
8<sup>o</sup> — FRANCK CHAUVEAU.  
9<sup>o</sup> — RAMBOURGT.



2

Séance du 31 janvier 1901

Présents Mr. M<sup>r</sup> Magnin, Grivart, Expert Bonneau,  
Gourju, Fruchier.

Sont élus : président : Magnin

Secrétaire : Fruchier.

Les membres présents indiquent avec quelle opinion ils ont été élus par leurs collègues respectifs, ils se déclarent favorables au projet de loi sauf en ce qui concerne les détails.

La Commission s'ajourne après le vote du budget.

Le Secrétaire :

Fruchier

Le Président :

Magnin

Séance du 25 février 1901

Présidence de Mr. Magnin

Présents Mr. M<sup>r</sup> Magnin, Grivart, Legrand,  
Gourju, Expert Bonneau, Fruchier, Dauray

Mr. le Président donne lecture des ~~travaux~~ travaux compris  
de la loi et en projet.

Après l'art. 2 Mr. Grivart présente des observations.

Mr. M<sup>r</sup> Fruchier et Legrand présentent également  
des observations de détail. Une modification  
portant sur la suppression de frais de quittance  
qui ~~seront~~ sont payés libre et souvenant seulement  
avec timbre de 0-10 centimes.

Mr. Grivart d'accord avec la Commission, propose  
une rédaction modificative.

Après des observations de Mr. M<sup>r</sup> Gourju, Fruchier,

Legrand, Girard et un échange de vues, la  
Commission décide d'entendre M. Bertinot  
avocat du département des agents de change  
après l'examen du projet, et d'ajourner  
M. Grivart rapporteur.

La séance prochaine est fixée au 26  
février une heure avant la séance.

La séance est levée à trois heures

Le Secrétaire  
L. Lantier

Le Président  
J. Magnin

Séance du 26 février 1901.

Présidence de M. Magnin

Présents M.M. : Grivart, Gourju, Expert Bonneau,  
Legrand, Magnin, Fuchsier.

Messieurs Legrand et Grivart échaugent des observations  
au sujet du dernier paragraphe de l'art. 2 du projet de  
loi.

La Commission examine l'art. 3 du projet qui est mis en  
discussion. Il est entendu que cet article dans son intégrité  
de l'article sera rédigé en deux paragraphes.

Ensuite les art. 4, 5, 6 adoptés sans discussion.

Articles 7, 8, 9 et 10 adoptés sans observations.

Art. 11: rédaction nouvelle du rapporteur adoptée pour  
la première partie de l'article. La Commission, pour le  
surplus, adopte les termes de l'article du projet de loi.

L'article 12 est ensuite adopté sans discussion.

L'article 13 est mis en discussion. M. Grivart présente

Des observations sur les derniers paragraphes. M. Legrand propose une nouvelle rédaction du premier paragraphe, additionnel.

L'article 14 est adopté sans observations.

Sur l'art. 15 M. Grivart est entendu en ses explications sur les paragraphes nouveaux du projet. M. Goujot est entendu à son tour en ses observations.

L'article 16 est adopté sans discussion.

Article 17 nouveau : M. Legrand fait de vives observations sur la rédaction.

Article 18 nouveau : M. Legrand propose des modifications de rédaction et la Commission s'en rapporte à la rédaction proposée par M. Goujot rapporteur.

L'article 19 nouveau est adopté sans observations.

La Commission autorise M. le rapporteur à s'entendre avec Monsieur le syndic des Agents de Change qui devra entendre par la Commission, accompagné de tel conseil de la Compagnie qu'il jugera utile.

La présente séance sera finie par une convocation.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire :  
L. Fruchier

Le Président :  
J. Magnin

Séance du 6 mars 1901

Présidence de M. Magnin.

Présents M. M. : Magnin, Grivart, Fruchier, Expert-Besancon,

Mr. Legrand se fait excuser par une lettre adressée à Mr. le Président.

M. Vermeuil, syndic des agents de change près le Tribunal de Paris, assiste à la séance.

Il est entendu en ses observations sur l'opportunité du projet de loi, et sur son application éventuelle au point de vue pratique.

La séance est levée à 3 heures 3/4

Le Secrétaire:

L. Fuschier

Le Président:

J. Magnin

Séance du 18 mars 1901.

Présidence de Mr. Magnin.

Présents Mr. M<sup>rs</sup>: Legrand, Grivart, Magnin, Fuschier, Expert-Besançon,

Mr. Grivart, rapporteur, donne lecture de son rapport, après que Mr. Goujoux a été excusé de son absence.

La Commission adopte à l'unanimité des vœux présents les termes du rapport.

La séance est levée.

Le Secrétaire:

L. Fuschier

Le Président:

J. Magnin